



MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



REGLEMENT DES COURSES

2024

MOOREA MARATHON

SEMI-MARATHON

10 km

4,5 km

3 km

1 km

Éveil Athlé





MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



Article 1 : La Manifestation

La 33^e édition du Moorea Marathon est une grande manifestation sportive organisée les 30 et 31 mars 2024 à Moorea par l'association VSOP - XO sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), sous le haut patronat de la Commune de Moorea-Maiao, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et en partenariat avec ses partenaires privés.

Article 2 : Les courses

Le Marathon et le Semi-Marathon sont des courses en compétition à distances réglementaires respectivement de 42,195 km et 21,100 km.

Il y aura 5 autres épreuves : un 10 km, un 4,5 km, un 3 km, un 1 km et un Kit Athlé EA.

Article 3 : Départs

Les horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

Samedi 30 mars 2024 : 2 épreuves

Le départ du semi-marathon sera donné à 07h30 et celui du 10 km à 10h00, depuis la route devant la plage de Tahiamanu au P.K.16, pour une arrivée sur cette même plage.

Dimanche 31 mars 2024 : 5 épreuves

Le départ du marathon sera donné à 07h15, depuis la plage de Tahiamanu au P.K.16 pour une arrivée à cette même plage.

Le départ du 4.5 km sera donné à 10h15 ; celui du 3 km à 11h00, le 1 km à 11h30 et le Kit Athlé EA à 11h45

Article 4 : Ravitaillements

L'organisateur installe des points de ravitaillement et épongeage qui seront identiques pour les différentes courses, comme suit sur le parcours :

- En eau, soft, fruit et solide tous les 5 km environ (R1, R2 et R3)
- Et entre chacun de ses ravitaillements, en eau et épongeage tous les 5 km environ (E1, E2, E3)

Un athlète qui se procure des rafraîchissements ou des ravitaillements en dehors des postes officiels, par le biais de tiers (officiel, spectateur ou autre concurrent, sauf s'ils sont proposés pour des raisons médicales par des officiels ou avec leur aval), est averti dès la première infraction et sera disqualifié dès l'infraction suivante.

Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération à un poste officiel. (CF Réglementation CHS/ FFA 2 024 art 5.4) qui autorise gourdes, bouteilles et camelbacks.

Un athlète peut disposer de son propre ravitaillement mais il doit prévoir de le faire déposer à l'organisation (à Tahiamanu) au plus tard à 05h30 le jour de la course avec indication du n° dossard et du point de ravitaillement. (La liste des numéros de dossard sera publiée au moins la veille des épreuves). Les ravitaillements personnels devront impérativement être rangés par ordre de stands de ravitaillement pour le semi-marathon et le marathon.

De l'eau et des boissons sucrées sont disponibles à l'arrivée.

Article 5 : Accompagnants

L'accompagnement des athlètes à pied, à vélo ou par tout autre moyen de locomotion est formellement interdit sous peine de disqualification de l'athlète par le Juge Arbitre après un seul avertissement.

Article 6 : Abandon

Tout abandon, volontaire ou à la suite d'une incapacité physique (malaise, blessure, etc.) décline le coureur.

En cas d'abandon, le coureur en fait déclaration à l'officiel de course le plus proche.





MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



Article 7 : Pénalités

Les pénalités suivantes sont de rigueur après un avertissement :

- Manœuvre déloyale envers les autres concurrents ou l'organisation : mise hors course.
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Perte du dossard : pénalité de 45 minutes sans avertissement.
- Manipulation frauduleuse de puces électronique de chronométrage : mise hors course.
- Dossard plier : mise hors course après un avertissement.

Article 8 : Sécurité routière sur le parcours

Les courses s'effectuent sans interruption de la circulation routière.

Pour des raisons de sécurité, les participants doivent impérativement :

- Courir sur la partie droite de la chaussée
- Utiliser les pistes cyclables lorsque celles-ci sont disponibles
- Ne pas couper dans les virages sous peine de disqualification par le Juge Arbitre après un avertissement.
- Ne pas aller chercher un ravitaillement de l'autre côté de la route sous peine de disqualification par le Juge Arbitre après un avertissement.

Article 9 : Temps limite de course

Le temps limite de course est fixé à 6 heures pour le marathon. Les coureurs n'ayant pas encore franchi la ligne d'arrivée seront escortés directement au village. Si toutefois un ou plusieurs coureurs souhaitent se rendre au village par leurs propres moyens, ils devront automatiquement rendre leurs dossards à un officiel.

Article 10 : Règlementation technique

Les coureurs se soumettent au règlement technique de la course qui est celui de World Athletic ou/et FFA sous peine de disqualification. Les points du règlement et de sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve peu avant le départ.

Article 11 - Modifications / reports des courses

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ si des circonstances imprévues les y contraignent. En cas de modification, celle-ci sera communiquée via les réseaux sociaux de l'organisateur. Si cela est possible, l'organisateur fera une annonce lors du débriefing de courses.

En cas de mauvais temps, la course peut être reportée. Le Comité organisateur s'engage à avertir les participants par le biais des médias 24 heures avant le jour de la compétition.

En cas de force majeure, il pourrait aussi prendre une décision quelques heures seulement avant le départ.

Aucun dédommagement ne peut être requis du Comité organisateur en cas de modification ou de report des courses dans ces conditions.

Article 12 – Conditions d'inscriptions - Justificatifs

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés en athlétisme :

- Pour le Semi-Marathon à partir de la catégorie Junior : athlètes nés en 2006 et avant (18 ans mini dans l'année)
- Pour le Marathon à partir de la catégorie Espoir : athlètes nés(e) en 2004 et avant (20 ans mini dans l'année)
- Pour les 10 km à partir de la catégories Cadet : athlètes né(e)s en 2008 et avant (16 ans mini dans l'année)
- Pour les 4.5 km à partir de la catégorie Minime : athlètes né(e)s en 2010 et avant (14 ans mini dans l'année) +





MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



Marcheurs + personnes « malades » faisant partie de l'APUIRAD ou de l'APAC.

- Pour les 3 km seul la catégorie Benjamin : athlètes né(e)s en 2012 et 2011 (13 ans et 12 ans) + Marcheurs + personnes « malades » faisant partie de l'APUIRAD ou de l'APAC.
- Pour le 1 km seul la catégorie Poussin : athlètes né(e)s en 2013 et 2014 (11 ans et 10 ans)
- Pour le kit Éveil Athlétique (EA) : athlètes né(e)s en 2015 et 2017 (9 ans à 7 ans)

Athlètes licenciés :

Les licenciés en athlétisme et triathlon doivent renseigner leur numéro de licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme), FAPF (Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française) ou leur numéro de licence FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon), FFTRI (Fédération Française de Triathlon) lors de l'inscription sur le site www.fenuamoove.com.

Athlètes non licenciés :

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, est **obligatoire**. Il doit dater de moins d'un an à la date de la course et doit être fourni obligatoirement sur le site d'inscription www.fenuamoove.com (la photocopie est acceptée).

Aucune inscription ne sera acceptée ni même traitée sans le certificat médical ou le numéro de licence FAPF / FFA / FTTRI / FFTRI. Les licences issues d'autres fédérations ou club sportifs ne sont pas acceptées (Football, Va'a, Natation...).

Athlètes étrangers :

Les athlètes étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition émise par une fédération affiliée à World Athletic. Il doit être rédigé en anglais ou traduit en français, daté de moins d'un an à la date de la course et être fourni obligatoirement sur le site d'inscription www.fenuamoove.com (la photocopie sera acceptée).

Article 13 - Mode d'inscription

Centre d'inscription internet :

L'athlète s'inscrit en ligne à partir de l'événement « Moorea Marathon 2024 » disponible sur le site www.mooreamarathon.com ou sur le site www.fenuamoove.com.

L'athlète remplit son formulaire d'inscription en ligne et joint à son dossier en ligne les justificatifs nécessaires (voir Article 12) à la validation de son inscription.

Pour les non-licenciés, une assurance journalière sera demandée pour un montant de 500 F qui se rajoute au tarif ci-dessus.

	2024		
MARATHON	6 500 FCFP	54,47 €	Dossard, Pasta Party, Lycra débardeur, Casquette, Médaille, Boissons et Ravitaillements
SEMI-MARATHON	6 500 FCFP	54,47 €	Dossard, Pasta Party, Lycra débardeur, Casquette, Médaille, Boissons et Ravitaillements
10K	5 500 FCFP	46,09 €	Dossard, Lycra débardeur, Casquette, Médaille, Boissons et Ravitaillements
4,5K	3 500 FCFP	29,33 €	Dossard, Tee-Shirt, Casquette, Médaille, Boissons et Ravitaillements
3K	3 500 FCFP	29,33 €	Dossard, Tee Shirt, Casquette, Médaille, Boissons et Ravitaillements
1K	1 500 FCFP	12,57 €	Jus ROTUI - Médaille - Boissons et Ravitaillements
Eveil	0 FCFP	0,00 €	Jus ROTUI - Médaille - Boissons et Ravitaillements

Pour tout remboursement les frais occasionnés seront à charge de l'athlète.





MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



Majoration :

Date de clôture d'inscription le 17/03/2024. Pour toute inscription en retard un forfait de 10 000 CFP vous sera réclamé. Aucune inscription sera prise le jour de la course.

Article 14 – Dossards – Sac de course

Les dossards – Sac de course seront à récupérer quelques jours avant les épreuves. Les inscrits recevront un mail et seront avertis via les réseaux sociaux de la date et le lieu de récupération (chez l'un de nos partenaires certainement).

Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course. Le sac de course contient :

- Le dossard avec 4 épingles à nourrices
- Le débardeur ou Tee-shirt
- La casquette
- Le règlement de course
- Le programme Officiel

Toute affectation de dossard est définitive. Le port du dossard est obligatoire pour tous les participants et pendant toute l'épreuve. Il ne doit pas être plié et doit être placé de manière lisible, sponsors de l'organisation et numéro apparents et bien visibles, sur la poitrine sous peine d'avertissement ou de disqualification.

Une puce électronique programmée est accolée au dossard. Celle-ci permettant le chronométrage, elle ne doit pas être retirée ou manipulée à des fins frauduleuses. Les athlètes ayant des restrictions médicales à porter ce type de puce doivent en informer impérativement le Comité Organisateur.

Article 15 : Dépôt des sacs personnels

Une tente « sacs personnels » sera à disposition des coureurs souhaitant déposer leurs affaires. Les sacs devront comporter le numéro de leur dossard.

Le Comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Des parkings seront mis à disposition des athlètes autour du site. Il conviendra de respecter cela (ne pas se garer le long de la route) sous peine de sanction.

Article 16 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué de manière électronique par un prestataire engagé par le Comité organisateur ou de manière manuelle et sous la supervision du juge arbitre de la FAPF.

Article 17 : Résultats

Les résultats officiels sont communiqués par le Comité organisateur après validation du juge arbitre FAPF et au plus tard deux heures après la fin de la course. Ils seront affichés sur le village et sur le site www.mooreamarathon.com





MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



Article 18 : les Podiums et Remise des prix

En accord avec la FAPF, le comité organisateur fixe les podiums suivants :

Catégories :

Catégories	Code	Âges	Distance autorisée	Année de Naissance
U7 Baby athlé	BB	4 à 6 ans	Pas de compét	2018 et après
U10 Eveil Athlé	EA	7 à 9 ans	Pas de compét	2015 à 2017
U12 Poussins	PO	10 à 11 ans	1500m	2013 à 2014
U14 Benjamins	BE	12 à 13 ans	3000m	2011 à 2012
U16 Minimes	MI	14 à 15 ans	4500m	2009 à 2010
U18 Cadets	CA	16 à 17 ans	15K	2007 à 2008
U20 Juniors	JU	18 à 19 ans	25K	2005 à 2006
U23 Espoirs	ES	20 à 22 ans	pas de limite	2002 à 2004
Seniors	SE	23 à 34 ans	pas de limite	1990 à 2001
Master 0	M0	35 à 39 ans	pas de limite	1985 à 1989
Master 1	M1	40 à 44 ans	pas de limite	1980 à 1984
Master 2	M2	45 à 49 ans	pas de limite	1975 à 1979
Master 3	M3	50 à 54 ans	pas de limite	1970 à 1974
Master 4	M4	55 à 59 ans	pas de limite	1965 à 1969
Master 5	M5	60 à 64 ans	pas de limite	1960 à 1964
Master 6	M6	65 à 69 ans	pas de limite	1955 à 1959
Master 7	M7	70 à 74 ans	pas de limite	1950 à 1954
Master 8	M8	75 à 79 ans	pas de limite	1945 à 1949
Master 9	M9	80 à 84 ans	pas de limite	1940 à 1944
Master 10	M10	85 et plus	pas de limite	1935 à 1939

Les lauréats s'engagent à être présents lors de la remise des prix, qui se tiendra le samedi 30 mars à partir de 12 h 00 (pour le semi-marathon et les 10 km) et le dimanche 31 mars à partir de 12 h 00 pour le Marathon et les autres épreuves.

En cas d'absence ou de retard, les récompenses en nature seront offertes en dons aux associations participantes à l'évènement.
En cas d'absence ou de retard, les récompenses en numéraires seront offertes en dons aux associations participantes à l'évènement.





MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



Les podiums sont organisés ainsi :

Pour le Marathon :

- Les 5 premiers hommes et 5 premières femmes (Price-Money)
- Chaque premier (e) de sa catégorie : de Sénior à Master 10

Pour le Semi-Marathon :

- Les 5 premiers hommes et 5 premières femmes (Price-Money)
- Les 3 premiers (e) s Juniors garçons et filles
- Chaque premier (e) de sa catégorie : de Sénior à Master 10

Pour le 10 km :

- Des trophées seront remis aux 5 premiers hommes et aux 5 premières femmes du classement scratch.
- Des Price Money seront remis aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes du classement scratch.
- Chaque premier (e) de sa catégorie : de Sénior à Master 10

Les Price-Money et dons :

- 2 billets d'avion sur AIR TAHITI NUI
- 5 inscriptions offertes au Marathon des Marquises
- Prize-Money : en fonction de la place des premiers « non-invités », le billet d'avion ATN viendra remplacer le montant financier.

PRICE-MONEY	MARATHON	SEMI-MARATHON	10 KMS
1er homme et 1ère femme	50 000 FCFP	25 000 FCFP	20 000 FCFP
2e homme et 2e femme	30 000 FCFP	20 000 FCFP	15 000 FCFP
3e homme et 3e femme	20 000 FCFP	15 000 FCFP	10 000 FCFP
4e homme et 4e femme	15 000 FCFP	10 000 FCFP	-
5e homme et 5e femme	10 000 FCFP	5 000 FCFP	-

Article 20 - Responsabilité civile

Le comité organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses bénévoles et de tous les participants au Moorea Marathon 2024.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages vol, perte, bris... subis par les biens personnels des participants même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.





MOOREA MARATHON 2024 : les 30 et 31 mars 2024



Article 21 : Premiers secours

La couverture des premiers secours est assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile qui assure cette touche conformément à la convention signée avec le Comité organisateur. Au moins un médecin sera présent auprès de la F.P.P.C.

Article 22 : Réclamation

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au juge arbitre accompagnée de la somme de 5 000 FCP dans le délai maximum de trente minutes après la proclamation des résultats officiels. En cas de non-recevabilité, les 5 000 FCP seront gardés par le Comité organisateur.

Article 23 : Jury d'Appel

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunit pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce jury est composé de 4 personnes : du Président de l'Association, du Directeur de course, du Juge Arbitre et du Juge concerné par le motif de la réclamation.

Article 24 : Acceptation du règlement

En s'inscrivant au Moorea Marathon 2024, chaque participant accepte le règlement des courses. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, il pourra être disqualifié.

Article 25 : Liste électronique de diffusion

L'inscription au Moorea Marathon implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux listes de diffusions de l'association XO.

Article 26 : Droit à l'image

Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

Tout athlète ne souhaitant pas que son image soit utilisée de cette façon doit le faire savoir au moment de son inscription en le mentionnant sur le bulletin d'inscription.



Je l'ai fait !

